



Date convocation : 21.09.2023

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2023_28

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 2

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, François RICHE, Hugues MORONI, Dominique GARRÉ, Séverine Mulpas, Sandrine ODELOT, Karrim EL ARKOUBI

Absents représentés : Magali LONGUET représentée par Karrim EL ARKOUBI, Julie PETITJEAN représentée par Marie-Christine HALLIER

Absents excusés : Xavier PRIN, David NEVEUX, Marine DEPARDIEU

Secrétaire de séance : Daniela DOUILLET

Décision modificative BP 2023 - Commune

Suite au versement, à tort, de contributions directes, la trésorerie nous demande d'opérer un remboursement du trop-perçu. Cette erreur étant imprévisible, les crédits n'ont pas été inscrits lors de l'élaboration du budget communal 2023.

D'autre part, le compte 623, qui regroupe plusieurs anciens comptes et pour lequel les prévisions budgétaires ont été sous-estimées, doit être ajusté.

Pour ce faire, Madame le Maire propose de voter la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

| | | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|--|--------------|--------------|
| 615231 | Entretien, réparations voiries | - 1 300,00 | |
| 615232 | Entretien, réparations réseaux | - 1 200,00 | |
| 623 | Pub., Publications, relations publiques | 933,00 | |
| 739118 | Autres revers, restit. contrib..directes | 1 567,00 | |
| TOTAL : | | 00.00 | 00.00 |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

*VALIDE la décision modificative telle que présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme
Le Maire, Marie-Christine HALLIER